



# Appel à communications

L'équipe de Recherche en Management Territoires-Firmes et Commerce

En collaboration avec

Le Laboratoire de Recherche en Management territorial, Intégré et  
Fonctionnel  
(LARMATIF)

Organise

## Un Colloque International

Sous le thème :

**Les Firmes Multinationales et le  
développement économique en Afrique**



**Le 17 novembre 2022**

**À l'École Nationale de Commerce et de Gestion  
OUJDA-MAROC**

## **PREAMBULE**

L'attractivité des territoires pour les investissements directs étrangers (IDE) occupe depuis l'avènement de la mondialisation, une place de choix dans la plupart des pays du monde du fait de la convergence de deux préoccupations : celle des entreprises cherchant à s'internationaliser et celle des gouvernements qui cherchent à attirer de plus en plus de capitaux.

En fait, depuis le milieu des années 1980, les sociétés multinationales et leurs corolaires les investissements directs étrangers (IDE) ont considérablement augmenté. Il ne fait aucun doute que ces investissements directs étrangers sont devenus de plus en plus l'un des vecteurs importants de l'intégration économique et financière internationale. Selon la conférence des Nations Unis sur le Commerce et le Développement (CNUCED, 2022), les flux d'IDE dans les économies en développement ont augmenté de 30 % pour atteindre près de 870 milliards de dollars.

Ainsi, en quelques dizaines d'années, les investissements internationaux sont devenus l'objet d'un consensus, dans les pays riches comme dans les pays pauvres. À cet égard quatre effets sont particulièrement importants :

Le premier a trait aux États qui ont passé, en l'espace de quelques années, d'une attitude hostile envers les firmes multinationales à une attitude accueillante. Les IDE sont accueillis avec satisfaction par les pays industrialisés comme par les pays en développement, qui voient en eux un facteur important de croissance et de développement. Non seulement tout nouvel investissement étranger est désormais considéré comme une bonne nouvelle pour l'économie, mais également tout est fait pour simplifier ou supprimer les procédures d'agrément et d'introduire des mesures d'incitation.

Le deuxième fait montre qu'en cherchant à rendre leurs économies plus compétitives et attractives sur les marchés internationaux, les États sont devenus beaucoup plus sensibles aux effets de leurs politiques macro-économiques sur les stratégies des FMN en matière d'investissement.

Le troisième fait notable illustre l'augmentation spectaculaire depuis le début des années 90 du nombre d'accords d'investissements bilatéraux et régionaux, qui ont essentiellement pour objet de promouvoir et de protéger les flux d'investissements. Ceci témoigne aussi de la volonté des gouvernements de faciliter les IDE.

Le quatrième effet est relatif à la convergence dans le bon traitement des IDE et dans la stabilité économique et l'ajustement extérieur dans les politiques des États cherchant à attirer les FMN. Dans cette perspective, aucun pays ne souhaite posséder une législation plus restrictive que les autres, ce qui entraîne un véritable démantèlement des exigences et des règlements qui pourraient être perçus comme hostiles aux entreprises multinationales.

Aujourd'hui, toute firme désireuse de trouver une nouvelle implantation peut disposer de comparaisons entre la performance de différents sites, au regard de critères aussi variés que la stabilité politique, la qualité des infrastructures, la flexibilité du marché du travail, etc.

Dans ce cadre, l'attractivité ne saurait être à l'évidence, confinée aux avantages comparatifs traditionnels liés à des dotations de facteurs ou aux seuls indicateurs habituels de prix ou de coûts (salariaux, énergétiques, financiers, etc.) qui, bien qu'essentiels, ne peuvent suffire aujourd'hui à refléter la position attractive d'une économie donnée. En effet, l'attractivité s'avère une notion multidimensionnelle, tant qualitative que quantitative, elle repose sur un large éventail de déterminants « hors prix » ou « structures » : facteur institutionnel, incitations, aptitudes entrepreneuriales, établissement de réseaux, éducation et formation, degré d'insertion internationale, etc.

Dans ce sens, l'importance réside moins dans l'avantage comparatif inné et hérité que dans l'avantage compétitif construit et futur, résultant d'une logique interne et explicite de développement.

En 2021, les investissements directs étrangers vers les pays africains ont atteint un niveau record de 83 milliards de dollars, selon le dernier rapport 2022 sur l'investissement dans le monde (CNUCED). Cependant, malgré cette forte croissance reliée jusqu'à 45% à une seule transaction financière intra-entreprise en Afrique du Sud, les flux d'investissement vers l'Afrique n'ont représenté que 5,2% des IDE mondiaux contre 4,1% en 2020.

De plus, ces flux d'IDE sont connus par leur volatilité, probablement liées à la nature même des investissements, concentrés dans des secteurs qui requièrent des investissements ponctuels de grande taille et qui dépendent étroitement de la fluctuation du cours des matières premières sur les marchés internationaux (et donc très vulnérables à des chocs externes). En outre, ils se concentrent sur un petit nombre de pays. Généralement, les principaux bénéficiaires (Égypte, Congo, Nigeria, Ethiopie et Afrique du Sud) reçoivent une part importante d'IDE.

Plusieurs enquêtes et indicateurs sur l'attractivité des pays, montrent que l'Afrique est un continent qui jouit d'une grande potentialité mais qui manque d'attractivité effective.

Le présent colloque essaie d'examiner et d'analyser plus précisément les effets positifs de l'implantation des FMN sur l'emploi, la réduction de la pauvreté... en Afrique, mais aussi, les effets négatifs potentiels de la localisation des FMN sur le développement en Afrique.

Pour traiter cette thématique, les communications peuvent aborder, à titre indicatif l'un des axes suivants :

## **AXES NON EXHAUSTIFS**

- Les IDE et la croissance économique en Afrique.
- L'entreprise multinationale et le droit international.
- Les stratégies de délocalisation des firmes multinationales.
- Les firmes transnationales et la gouvernance africaine.
- La reconfiguration de l'espace mondial et les stratégies de localisation des FMN.
- Les multinationales, droit des hommes et environnement.
- Les firmes multinationales et la sécurité nationale.
- Les entreprises multinationales et les politiques nationales des pays africains.
- Firmes multinationales et division internationale du travail.
- Les politiques d'attractivité générique en Afrique (La stabilité politique et sociale, la stabilité du cadre macro-économique, cadre légal et réglementaire transparent, stable et non discriminatoire, etc.)
- Les politiques d'attractivité de différenciation en Afrique (La taille du marché et ses perspectives de croissance, infrastructure, la densité et la diversité du tissu industriel, les effets d'agglomération, coûts relatifs de la production, les mesures incitatives, le système financier accessible et moins coûteux, le marché du travail, la dotation en technologie ou en connaissances...).
- Les politiques d'attractivité spécifique en Afrique (Districts industriels, le milieu innovateur, Les technopoles, Cluster, Les Régions qui apprennent...).
- Les politiques de promotion du territoire en Afrique (marketing territorial, le ciblage, la diplomatie économique...).

- Le rôle des acteurs de l'attractivité territoriale (Etat, collectivités territoriales, les organismes de promotion de l'investissement /du territoire) dans la séduction des FMN.
- Les multinationales et le recours aux entreprises locales.
- Les multinationales et l'emploi en Afrique.
- Les FMN et la fiscalité en Afrique.
- Les multinationales panafricaines et leur capacité à accélérer l'intégration et le développement du continent.
- Le mouvement de délocalisation-relocalisation des FMN des pays développés et des pays en développement et son impact sur l'essor de développement en Afrique.
- Les FMN et l'intégration des chaînes de valeur régionales africaines.
- La dépendance des pays africains aux stratégies des FMN.

## **COMITÉ SCIENTIFIQUE :**

- Mme. AMANSOU Saida, ENCG, Université Mohamed 1er, Oujda. Maroc
- Mme ALLALI Aicha, FPN, Université Mohamed 1er, Nador.
- M. BELALIA Abdelmounim, ISCAE – Casablanca. Maroc.
- Mme. BENJANA Hajar, ENCG, Université Mohamed 1er, Oujda.
- Mme. BENNACEUR Asmae, ENCG, Université Mohamed 1er, Oujda.
- Mme. BENRREZZOUK Rhizlane, ENCG, Université Mohamed 1er, Oujda.
- M. BOUAZZA Mohamed, FSJES, Université Mohamed 1er, Oujda.
- M. DRARIS Mohammed, FSJES, Université Mohamed 1er, Oujda. Maroc.
- M. ESSAHLI Abdelghani, ENCG, Université Mohamed 1er, Oujda.
- M. EL AMINE Bouzid, professeur chercheur à la FPN, UMP, Oujda.
- M. EL MOIFEK Abbouh, FSJES, Université Ibn Zohr, Agadir. Maroc.
- M. TAILE Elmostapha, FSJES, Université Mohamed 1er, Oujda. Maroc.
- M. ED-DAOU Mohammed, Faculté Polydisciplinaire, Errachidia, Université Moulay Ismail, Meknès. Maroc
- Mme. EL HAKMI Saliha, ENCG, Université Mohamed 1er, Oujda. Maroc.
- M. HASSANI Kamal, FSJES, Université Mohamed 1er, Oujda. Maroc.
- M. HILMI Driss, ENCG, Université Mohamed 1er, Oujda. Maroc.
- M. LAHMOUCHI Mohammed, Université Hassan 1er, Settlat. Maroc.
- M. JABRI Abdelkarim, ENCG, Université Mohamed 1er, Oujda. Maroc.
- M. KHALFAOUI Aziz, ENCG, Université Hassan 1er, Settlat. Maroc.
- M. KCHIRI Abdelmajid, ENCG, Université Mohamed 1er, Oujda.
- M. KISSAMI Rabah, ENCG, Université Mohamed 1er, Oujda. Maroc.
- M. MOKHTARI Abbas, FPN, Université Mohamed 1er, Nador. Maroc.
- Mme. QARROUTE Sana, ENCG, Université Mohamed 1er, Oujda.
- M. RAJAA Mohammed, FSJES, Tétouan – Maroc.
- M. ZAHRAOUI Omar, FSJES, Université Mohamed 1er, Oujda.
- M. ZENASNI MOURAD, ENCG, Université Mohamed 1er, Oujda. Maroc.
- M. ZOUIRI Hassan, FSJES, Université Mohamed 5, Rabat- Maroc.

## **COMITÉ D'ORGANISATION :**

### **COORDONNATEURS :**

- M. JABRI Abdelkarim, ENCG, Université Mohamed 1er, Oujda
- M. ZENASNI Mourad, ENCG, Université Mohamed 1er, Oujda.

### **MEMBRES DU COMITE D'ORGANISATION :**

- M. JABRI Abdelkarim, ENCG, Université Mohamed 1er, Oujda.
- M. KISSAMI Rabah, ENCG, Université Mohamed 1er, Oujda.
- M. ZENASNI Mourad, ENCG, Université Mohamed 1er, Oujda.
- M. SOUHIR Mohamed, FS, Université Mohamed 1er, Oujda. Maroc.
- M. TAILE Elmostapha, FSJES, Université Mohamed 1er, Oujda. Maroc.
- M. BOUAZZA Mohamed, FSJES, Université Mohamed 1er, Oujda.
- M. DRARIS Mohammed, FSJES, Université Mohamed 1er, Oujda. Maroc.
- Mme MAOUAN Lamyae, Doctorante, ENCG, Université Mohamed 1er, Oujda.
- M. ELMAJIDI Brahim, Doctorant, ENCG, Université Mohamed 1er, Oujda.
- M. Kerkour ElMiad Aissa, FS, Université Mohamed 1er, Oujda.
- Mme ELHAYANI Kawthar, Doctorante, ENCG, Université Mohamed 1er, Oujda
- M. LAMOURI Abdelkrim, Doctorant, ENCG, Université Mohamed 1er, Oujda
- M. JAAFARI Islam, Doctorant, ENCG, Université Mohamed 1er, Oujda.
- M. ABDELALI Adnan, FSJES, Université Mohamed V, Salé.
- M. MAFAMAN Driss, FSJES, Université Mohamed V, Rabat.

## **PRINCIPALES ÉCHÉANCES :**

<b>11 septembre 2022</b>	<b>Date limite de dépôt de résumé des propositions de communication</b>
<b>15 septembre 2022</b>	Notification aux auteurs des communications retenues
<b>30 octobre 2022</b>	Remise de la version finale de la communication
<b>07 novembre 2022</b>	Notification aux auteurs des communications retenues
<b>17 novembre 2022</b>	Date de tenue de l'activité scientifique

## **MODALITÉS DE SOUMISSION :**

Les auteurs doivent soumettre leurs communications en respectant les exigences suivantes :

- Document sous forme Fichier Word ;
- La première page de chaque article doit contenir le titre de la communication, les coordonnées des auteurs (nom, affiliation, adresse postale, adresse électronique, numéro de téléphone et fax) ;
- La deuxième page doit comporter un résumé (en français et en anglais/arabe, Maximum 10 lignes), ainsi qu'une liste de mots clés (Maximum 6 mots) ;
- Nombre de mots de l'article ne doit pas dépasser 7000 mots ;
- Ecriture avec Times New Roman en français et en traditional Arabic en arabe ;
- Taille de police 12 en français et 14 en arabe ;
- Interligne simple ;
- Les notes sont présentées par ordre numérique, placées en bas de page et signalées par des chiffres en surélevés (sans parenthèses) ;
- Les références bibliographiques doivent être classées par ordre alphabétique, chaque référence doit avoir été citée dans le texte. Ces références bibliographiques doivent se présenter comme suit :

<b>Livre</b>	NOM P. (année). <i>Titre : compléments au titre.</i> Lieu : Éditeur.
<b>Articles de revues</b>	Nom, A. (année), « Titre de l'article », Nom de la revue, vol. 24, n° 2, p. XX-XX.
<b>Articles publiés dans les actes de congrès</b>	Nom, A., Nom, B. (année), « Titre de l'article », Actes du XXe colloque de XXX, Ville, Pays, p. XXXX.
<b>Chapitres ou articles publiés dans des livres</b>	Nom, A., Nom, B. (année), « Titre du chapitre ou de l'article », dans Nom, C. (dir.), Titre du livre, Éditeur, chap. 14, p. XX-XX.
<b>Documents électroniques</b>	Auteur (année), « Titre du document », <a href="http://adresse complète">http://adresse complète</a> (consulté le jour/mois/année).

## FORMULAIRE DE CONTRIBUTION

Nom : .....
Prénom : .....
GSM : .....
e-mail : .....
Qualité du participant : .....
Établissement : .....
Titre de la communication : .....
Résumé de la communication :

.....

## **SOUSSION**

La communication est soumise à l'adresse **e-mail** suivante :

**[FMN.Afrique@gmail.com](mailto:FMN.Afrique@gmail.com)**